



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS
AUX MEMBRES DU TRIBUNAL DE LA ROTE ROMAINE,
POUR L'INAUGURATION DE L'ANNÉE JUDICIAIRE**

*Salle Clémentine
Vendredi 24 janvier 2014*

Chers auditeurs, officiels et collaborateurs du tribunal apostolique de la Rote romaine,

Je vous rencontre pour la première fois, à l'occasion de l'inauguration de l'année judiciaire. Je salue cordialement le collège des prélats-auditeurs, à commencer par le doyen, Mgr Pio Vito Pinto, que je remercie pour les paroles qu'il m'a adressées au nom des personnes présentes. Je salue aussi les officiels, les avocats et les autres collaborateurs, ainsi que les membres du « Studio Rotale ». Cette rencontre m'offre l'opportunité de vous remercier pour votre précieux service ecclésial. Ma reconnaissance va en particulier à vous, juges de la Rote, qui êtes appelés à accomplir votre travail délicat au nom du Successeur de Pierre et sur son mandat.

La dimension juridique et la dimension pastorale du ministère ecclésial ne sont pas en opposition, car toutes deux concourent à la réalisation des finalités et de l'unité d'action propres à l'Église. L'activité judiciaire ecclésiale, qui se traduit comme service à la vérité dans la justice, a en effet une connotation profondément pastorale, car elle recherche la poursuite du bien des fidèles et l'édification de la communauté chrétienne. Cette activité constitue un développement particulier de la puissance de gouvernement, tourné vers le soin spirituel du peuple de Dieu, et elle est par conséquent pleinement intégrée dans le chemin de la mission de l'Église. Il s'ensuit que la charge judiciaire est une vraie diaconie, c'est-à-dire un service au peuple de Dieu en vue de la consolidation de la pleine communion entre les fidèles pris individuellement, et entre eux et la communauté ecclésiale. En outre, chers juges, par votre ministère spécifique, vous offrez une contribution compétente pour affronter les thématiques pastorales émergentes.

Je voudrais maintenant esquisser un bref profil du juge ecclésiastique. Tout d'abord le *profil*

humain : il est demandé au juge une maturité humaine qui s'exprime dans la sérénité de jugement et dans la prise de distance des vues personnelles. La capacité de se plonger dans la mentalité et dans les aspirations légitimes de la communauté où s'accomplit le service fait aussi partie de la maturité humaine. Ainsi, il se fera l'interprète de cette *animus communitatis* qui caractérise la portion du Peuple de Dieu destinataire de son travail et il pourra pratiquer une justice non légaliste et abstraite, mais adaptée aux exigences de la réalité concrète. Par conséquent, il ne se contentera pas d'une connaissance superficielle de la réalité des personnes qui attendent son jugement, mais il ressentira la nécessité d'entrer en profondeur dans la situation des parties en cause, en étudiant à fond les actes et tous les éléments utiles pour le jugement.

Le second aspect est l'aspect *judiciaire*. Outre les compétences de doctrine juridique et théologique, dans l'exercice de son ministère le juge se caractérise par l'expertise en droit, l'objectivité de jugement et l'équité, en jugeant avec un équilibre imperturbable et impartial. En outre, dans son activité il est guidé par l'intention de défendre la vérité, dans le respect de la loi, sans omettre la délicatesse et l'humanité propres au pasteur d'âmes.

Le troisième aspect est l'aspect *pastoral*. En tant qu'expression de la sollicitude pastorale du Pape et des évêques, il est demandé au juge non seulement une compétence éprouvée, mais aussi un authentique esprit de service. Il est le serviteur de la justice, appelé à considérer et juger la condition des fidèles qui avec confiance s'adressent à lui, imitant le Bon Pasteur qui prend soin de la brebis blessée. C'est pourquoi il est animé par la charité pastorale ; cette charité que Dieu a répandue dans nos cœurs au moyen de « l'Esprit qui a été donné » (*Rm* 5,5). La charité — écrit saint Paul — « est le lien le plus parfait » (*Col* 3, 14), et constitue l'âme de la fonction du juge ecclésiastique.

Votre ministère, chers juges et agents du tribunal de la Rote romaine, vécu dans la joie et dans la sérénité qui découlent du fait de travailler là où le Seigneur nous a placés, est un service particulier au Dieu Amour, qui est proche de chaque personne. Vous êtes essentiellement pasteurs. Tandis que vous accomplissez le travail judiciaire, n'oubliez pas que vous êtes des pasteurs ! Derrière chaque pratique, chaque position, chaque cause, il y a des personnes qui attendent justice.

Chers frères, je vous remercie et vous encourage à poursuivre votre *munus* scrupuleusement et avec douceur. Priez pour moi ! Que le Seigneur vous bénisse et que la Vierge vous protège.